

Fiche pratique :

Créer un projet culturel entre établissement culturel et social / médico-social



Cette fiche pratique est le fruit de la **journée professionnelle “Trait d’Union”** organisée par le Pôle Art et Handicap 75 de Souffleurs de Sens - Groupe SOS Solidarités et Théâtre Ouvert - Centre National des Dramaturgies Contemporaines. L'événement s'est tenu à Théâtre Ouvert le 16 octobre 2024 dans le cadre du Festival Imago. La journée avait pour objectif de **favoriser la rencontre et la création de projets culturels entre établissements culturels (EC) et établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS)**. Cette fiche pratique compile les conclusions de la journée et présente quelques outils utiles dans la création de **projets culturels inclusifs, adaptés et porteurs de sens pour les publics en situation de handicap**. L'effectivité des droits culturels des personnes accompagnées en ESMS passe notamment par la construction de projets culturels entre EC et ESMS.

Sommaire :

1. Phase d'interconnaissance
2. Définition des objectifs
3. Définition de la forme et du contenu
4. Évaluation du projet et suite
5. Conseils

Obstacles identifiés dans la création d'un projet commun : Appréhensions initiales des deux établissements — Difficultés de prise de contact entre les équipes — Freins en interne (humains, financiers, organisationnels ...) — Manque de temps pour les professionnels, limitant leur engagement dans le partenariat...

1. Phase d'interconnaissance

→ Étape initiale du partenariat où l'EC et l'ESMS prennent le temps de mieux se connaître, d'échanger sur leurs missions, leurs publics et leurs pratiques.

- **La prise de contact :** initier un premier contact avec un établissement (par ex. : un établissement de proximité).
- **L'échange entre les deux établissements :** développer une bonne interconnaissance, identifier les besoins de chaque établissement, cibler les besoins et les envies.
- **L'identification des besoins spécifiques et des souhaits du public de l'ESMS :** comprendre le public. C'est important pour cibler la forme et le contenu des actions par la suite et créer un projet pertinent. Exemples de besoins spécifiques : adaptation du rythme ou de l'horaire des séances en raison d'une fatigabilité dû à un traitement médicamenteux par ex., déplacements en véhicule adapté, communication adaptée avec images ou français simplifié, préparation spécifique, etc...

2. Définition des objectifs

→ Étape cruciale pour garantir un projet qui vient répondre à des besoins et est bénéfique pour toutes les parties prenantes. Voici une liste non exhaustive d'exemples d'objectifs :

Pour les établissements :

- **Bénéfice mutuel pour les deux établissements** : le projet peut avoir un impact positif pour les deux établissements, en répondant à leurs besoins et leurs objectifs notamment :
 - **Le développement de la politique culturelle dans l'ESMS**
 - **Le renforcement de l'accessibilité dans l'EC**
- **Collaboration et échange de bonnes pratiques**

Pour les personnes accompagnées dans l'ESMS :

- **Autodétermination via leur inclusion active** dans la création du projet
- **Découverte d'une pratique artistique ou d'une technique**
- **Développement de la confiance en soi** grâce à la réflexion autour d'une œuvre
- **Familiarisation avec la sortie culturelle et la visite d'un EC**

3. Définition de la forme et du contenu

→ Une fois les objectifs définis, on peut réfléchir précisément à la forme et au contenu :

- **La forme du projet** : les deux établissements sur la forme du projet définitif. Exemples : un parcours de spectateurs/spectatrices, visite du lieu culturel, rencontre des équipes, cycle d'ateliers de pratique artistique dans l'ESMS ou l'EC, rencontre avec un / une artiste ou une équipe artistique.
- **Le contenu du projet** : choix du thème, de l'artiste, d'une œuvre ou technique à explorer, des médiations adaptées autour d'œuvres culturelles, des ateliers etc...
- **Les personnes impliquées** : choix des professionnels de chaque établissement qui coordonneront le projet (penser l'implication des personnes accompagnées et pair-aidants !)
- **Le calendrier** : il est souvent pertinent de construire un calendrier avec plusieurs séances. **La fréquence** se définit en fonction des capacités des établissements et des besoins et capacités des personnes accompagnées.
- **Le lieu** : dans l'ESMS, l'EC ou autre lieu. Considérer ce qui est pertinent pour les personnes accompagnées.
- **Le financement** : identifier les dépenses, établir un budget et chercher des financements si nécessaire.

Fiche pratique :

Créer un projet culturel entre établissement culturel et social / médico-social



Points de vigilance :

- Veiller à favoriser **l'implication active des personnes accompagnées en coconstruisant le projet avec eux et elles** dès les premières étapes pour répondre à leurs envies, besoins et capacités. **Cette démarche valorise leur agentivité et leur participation.**
- **Utiliser des groupes de discussion pour recueillir leurs retours et affiner les activités culturelles** (voir fiche pratique : "L'implication des personnes en situation de handicap dans la création d'offres accessibles de médiation").
- **Faire preuve de flexibilité, notamment pour le calendrier, afin de s'adapter aux disponibilités et contraintes des établissements et des publics** : il faut parfois recalibrer le projet une fois entamé.

4. Évaluation du projet et l'après

→ Cette étape peut être oubliée. Il est cependant très important de faire le point une fois le projet terminé pour réfléchir à ce que l'on a accompli. Les objectifs initiaux sont-ils remplis ?

Obtenir des retours des personnes concernées

- **Créer des espaces de dialogue et de retour**, organiser des ateliers, des groupes de discussion ou des sondages pour recueillir les retours des participantes et participants. Cela permet d'adapter le projet en continu.
- **Valoriser les contributions** : mettre en avant les créations et participations des publics pour renforcer le sentiment de reconnaissance et de légitimité.
- **Avoir une démarche réflexive** et penser à ce qui pourra être amélioré pour un futur projet.

La pérennité du partenariat

- **Importance du rôle des référents et référentes Accessibilité et Culture** : leur expertise et leur sensibilité aux enjeux des publics ciblés permettent de mettre en place des actions adaptées dans la durée.
- **Le parcours peut s'inscrire dans le temps long** pour favoriser l'engagement et l'impact.
- À partir de l'évaluation, les établissements peuvent penser la suite du partenariat et **mettre en œuvre les améliorations envisagées.**

5. Conseils

- **Les pôles ressources Art et Handicap du réseau IMAGO** : ils peuvent être sollicités pour : l'accompagnement méthodologique à chaque phase d'ingénierie du projet culturel, la recherche de financement, la mise en relation avec des artistes et des associations représentantes des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de handicap.
- **La formation professionnelle est cruciale pour faire évoluer les pratiques et consolider ses connaissances** (pour les EC par ex. : accueil des publics en situation de handicap et conception de parcours adaptés, pour les ESMS par ex. : développement d'offres culturelles adaptées etc...).
- **L'enjeu de la communication : développer une communication adaptée** aux publics auxquels on s'adresse. Une bonne communication permettra aux personnes concernées de bien comprendre le projet, son contenu et donc d'être actrices du projet de manière active. (Voir la Fiche pratique "Communication Accessible".)
- **L'accueil dans l'EC** : penser aux particularités du lieu, à la préparation de la venue des personnes accompagnées, à la sensibilisation des équipes.
- **Le temps nécessaire : anticiper et prévoir le temps que prendra la co-construction et la mise en œuvre du partenariat**, en considérant ce temps comme un temps de travail pertinent. Cela favorise par la suite son ancrage durable au sein des établissements.
- **L'importance des personnes référentes** : avoir un interlocuteur dédié pour chaque établissement facilite les échanges et la mise en œuvre du projet. Ces personnes sont possiblement les référents handicap et référents culture. (Voir les fiches pratiques : "Pourquoi un référent culture en structure médico-sociale" et "Pourquoi un référent handicap en structure culturelle".)

Pour plus d'informations, contacter le pôle Art et Handicap 75 de Souffleurs de Sens :
contact@souffleursdesens.org